DÉTECTER LES MALADIES ANIMALES EXOTIQUES CHEZ LES PORCS

Surveiller attentivement les signes cliniques dans l'élevage

Il est urgent de consulter un vétérinaire pour une évaluation diagnostique, lorsque sont observés les signes cliniques



Chez v plus d'un porc dans au moins un parc

🗸 plus d'un porcelet dans au moins une portée

/ plus d'une truie par section





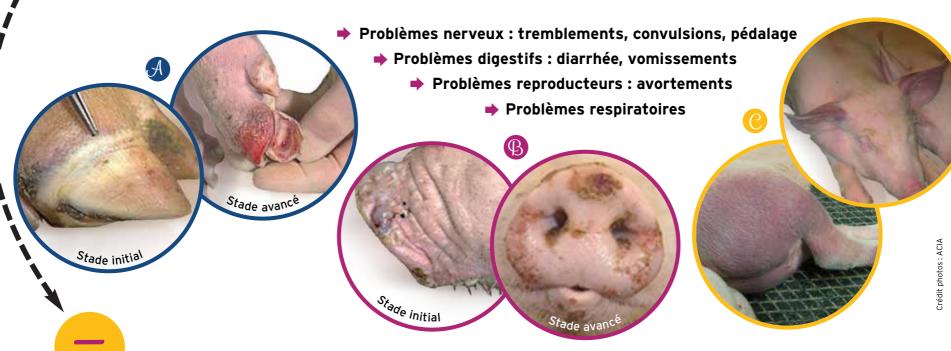






Animaux présentant AU MOINS un des signes suivants:

- Boiteries très douloureuses de plusieurs pattes
- Bande blanche évoluant vers un ulcère à la jonction de la peau et de l'onglon *Photos A*
- Vésicules évoluant vers un ulcère au niveau du groin, des gencives ou de la langue *Photos B*
- Rougeurs ou hémorragies cutanées Photos C



DANGER : CONSULTER UN VÉTÉRINAIRE POUR OBTENIR UNE ÉVALUATION DIAGNOSTIQUE

Signaler immédiatement tout cas suspect

Si, après l'évaluation diagnostique, le vétérinaire suspecte la présence d'une maladie animale exotique, il faut aviser immédiatement :

- l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), le signalement étant une obligation légale (voir les coordonnées au verso).
- l'Équipe québécoise de santé porcine (EQSP) : 1866 218-3042 pour obtenir un service d'accompagnement.

Sécuriser l'exploitation rapidement

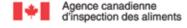
Dès qu'il y a menace d'une maladie animale exotique, les mesures de biosécurité suivantes doivent être mises en place jusqu'à la visite du vétérinaire de l'ACIA :

- Bloquer toutes les voies d'accès au site (ex. : avec une barrière, une chaîne, un véhicule).
- Communiquer avec les fournisseurs de produits et de services de l'entreprise pour annuler les visites prévues.
- Ne pas laisser sortir d'animaux morts ou vivants, de déchets, de véhicules ou d'équipement de la ferme.
- Demander à toute personne se trouvant sur le site de rester sur place jusqu'à l'arrivée de l'équipe de l'ACIA.

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS - BUREAUX DE DISTRICT DU QUÉBEC

- Durant les heures normales de travail : communiquer avec le bureau de district.
- En dehors des heures normales de travail, composer le numéro de la ligne d'urgence : 1 866 806-4115.

Région	Adresse	Téléphone	Télécopieur
Abitibi-Témiscamingue	151, avenue du Lac, bureau 117 Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4N6	819 762-5211	819 762-2560
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie- Îles-de-la-Madeleine	180, avenue de la Cathédrale, bureau 250 Rimouski (Québec) G5L 5H9	418 722-3032	418 722-3063
Bois-Francs-Mauricie	184, boulevard des Bois-Francs Nord Victoriaville (Québec) G6P 9C3	819 752-5354	819 752-2904
Estrie	50, place de la Cité, entrée King Ouest, bureau 228 Sherbrooke (Québec) J1H 4G9	819 564-5509	819 564-5511
Montérégie-Est	3225, avenue Cusson, bureau 4500 Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 0H7	450 768-1500	450 768-1471
Montérégie-Ouest	Édifice de l'ACIA, 503 autoroute 15 Saint-Bernard-de-Lacolle (Québec) JOJ 1VO	450 246-4125	450 246-3804
Montréal-Laurentides- Lanaudière-Outaouais	17660, rue Charles, bureau 500A Mirabel (Québec) J7J 0C3	450 420-3774	450 420-3896
Québec-Côte-Nord- Chaudière-Appalaches	2954, boulevard Laurier, bureau 100 Québec (Québec) G1V 5C7	418 648-7373	418 648-3938
Saguenay-Lac-Saint-Jean	100, rue Lafontaine, bureau 133 Chicoutimi (Québec) G7H 6X2	418 698-5506 418 698-5766	418 698-5765







Communiquer avec la centrale de signalement en composant le 1 844 ANIMAUX (264-6289)

DÉTECTER LES MALADIES ANIMALES EXOTIQUES CHEZ LES PORCS

Certaines maladies animales très contagieuses sont absentes des élevages porcins canadiens, d'où leur dénomination de maladies animales exotiques (MAE). Ces maladies sont toutefois présentes dans de nombreux pays et constituent ainsi une menace continuelle pour la production porcine du Canada.

Leur détection rapide dans les élevages permet de limiter leur propagation et leurs incidences économiques désastreuses pour toute la filière porcine.

Principales maladies animales exotiques chez les porcs

- Les maladies vésiculaires : fièvre aphteuse, stomatite vésiculeuse et maladie vésiculeuse du porc.
- → Les pestes : peste porcine classique et peste porcine africaine.
- → La maladie d'Aujeszky ou pseudorage.

Trois actions pour détecter ces maladies à temps

- 1. Surveiller attentivement les signes cliniques dans l'élevage.
- 2. Signaler immédiatement tout cas suspect.
- 3. Sécuriser l'exploitation rapidement.

À quoi s'attendre dans le cas d'une maladie animale exotique

Si une maladie animale exotique est confirmée, l'ACIA peut ordonner la destruction des animaux ou des articles touchés en vertu de la Loi sur la santé des animaux. De telles mesures sont nécessaires pour freiner la propagation de la maladie et protéger les marchés d'exportation.

Dans une telle situation, le producteur pourra être indemnisé pour :

- les animaux dont la destruction a été ordonnée;
- d'autres articles dont la destruction a été ordonnée, comme les aliments pour animaux et les produits d'origine animale contaminés;
- les coûts engagés pour l'élimination des animaux dont la destruction a été ordonnée.